


**Bureau Syndical 01
du 8 février 2024**

**DELIBERATION N° 2024-02-003
Demande d'aide pour l'acquisition de matériel relatif à la collecte textiles**

Nombre de membres 27			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance du dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le deux février deux mille vingt-quatre en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix heures et trente minutes, le Bureau Syndical convoqué le 2 février 2024 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	15	16	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, CICCADA Vincent, GUIDONI Pierre, BONARDI Jean-Paul			
Pouvoirs : MARCHETTI François-Marie donne procuration à GUIDONI Pierre			
Absents : NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 12/02/2024 et de la publication de l'acte le : 12/02/2024			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

La Vice-Présidente expose,

En 2023, 1100 tonnes de textiles ont été collectées en Corse et valorisées. Afin de poursuivre l'amélioration du dispositif en 2024, et notamment la rationalisation des coûts, une nouvelle zone de rupture de charge sera mise en place en région ajaccienne, sur la recyclerie de Cauro où sont basés les agents et les véhicules de collecte.

Jusqu'à présent, les collecteurs déchargeaient le linge sur le site d'Environnement Services à Sarrola-Carcopino. Désormais, les remorques du repreneur seront chargées à Cauro, comme c'est le cas sur le site de Teghime en Haute Corse, et comme il est prochainement prévu en Extrême sud. A terme, les trois ruptures de charge de la collecte textiles seront implantées sur des sites du syndicat. Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir du matériel d'équipement de quai permettant de sécuriser l'espace de chargement qui sera déployé sur le site de Cauro en début d'année 2024.

Par ailleurs, afin d'améliorer de façon continue les conditions de travail des six agents de collecte textiles des différents secteurs, du nouveau matériel d'aide au chargement tel que les chariots à fond mobile, a été testé avec succès en 2023 sur le site de Teghime, permettant de réduire les risques de TMS auxquels ils sont exposés. L'acquisition de ce type de matériel est nécessaire sur les sites de Cauro et d'Extrême sud, mais également sur le site de Teghime où les chariots acquis en 2017 sont vétustes et moins adaptés. Ces équipements viendront compléter le matériel déjà acquis via les dossiers de financement déposés précédemment en 2019 et 2021.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 12 000 € HT.

Le cofinancement attendu est de 70% soit 8 400 € ou à défaut au meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le présent plan de financement et d'autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande de financement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse à hauteur de 70% ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant la nécessité de poursuivre l'amélioration du dispositif en 2024,

Ouïe l'exposé de Mme Marie-Laurence SOTTY, Vice-Présidente,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Approuve le présent plan de financement,

- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande de financement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse à hauteur de 70% ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres.

- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240208-2024-02-003-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Don Georges GIANNI'.

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240208-2024-02-003-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024